



Association Couveo
Couveuse d'entreprises à l'essai
Membre de l'Union des Couveuses d'Entreprises





Couveo - couveuse d'entreprises

1) Qu'est-ce qu'une couveuse d'entreprises ?

Une couveuse d'entreprise est une structure dédiée à l'**accompagnement** de créateurs et de repreneurs d'entreprise.

Elle permet à un entrepreneur de **tester son projet** dans des conditions quasi-réelles en lui proposant :

- 1) un **hébergement juridique**,
- 2) un **suivi administratif et comptable**,
- 3) un **parcours d'accompagnement individualisé**.

Cet accompagnement est possible grâce au **Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (C.A.P.E)**, issu de la **Loi n°2003-721 du 1^{er} Août 2003** pour l'initiative économique.





Couveo - couveuse d'entreprises

1.1) Qu'est-ce que Couveo ?

Couveo est une Association (loi 1901) créée en août 2019.
C'est un organisme de formation (52 440887544)
Couveo est adhérente de [l'Union des Couveuses d'Entreprises](#).

1.2) Les membres fondateurs de Couveo :



Guillaume de GENTILE
(Gérant SARL C & F)

Président et Trésorier



Philippe Le SUEUR
(Directeur ASTERWIND France)

Secrétaire

Membres du bureau de l'association



Jean-François MOULIN
(Expert-Comptable Associé
Cabinet Romanet Audit Conseil)



SARL C & F
Organisme de
formation à la
création et reprise
d'entreprise.





Couveo - couveuse d'entreprises

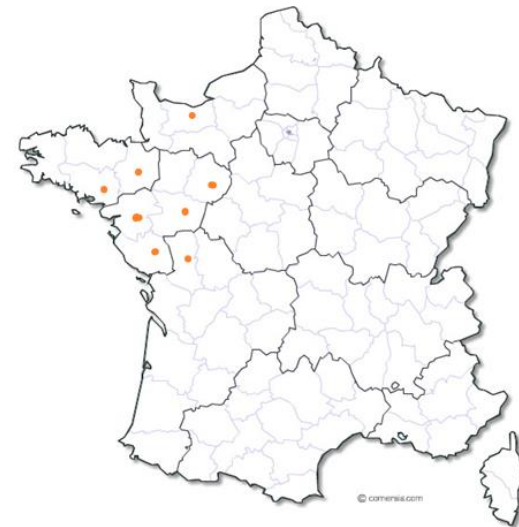
2) A qui s'adresse Couveo ?

2.1) Le profil des entrepreneurs hébergés :

Il s'agit de **toute personne**, qui ne travaille **pas à temps plein** (qu'elle soit salariée ou non), qui porte un projet de création ou de reprise d'entreprise et qui habite en France Métropolitaine

Il peut s'agir notamment :

- De porteurs de projet inscrits à Pôle Emploi.
- De salariés en **repositionnement professionnel**,
- De bénéficiaires :
d'un congé reclassement,
d'un congé mobilité ou
d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle (**CSP**)





Couveo - couveuse d'entreprises

2.2) Pourquoi choisir de tester son projet dans une couveuse d'entreprises ?

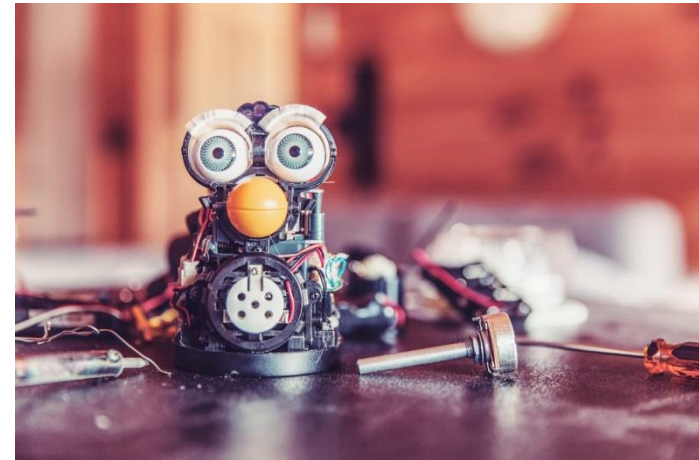
- Pour acquérir une posture entrepreneuriale,
- pour développer ses aptitudes commerciales,
- pour gagner en autonomie,
- pour optimiser sa création d'entreprise.

Pour accéder à la couveuse, il faut :

- avoir une **activité assurable** en responsabilité civile professionnelle.
- **présenter** son **projet** à un jury qui validera l'entrée dans la couveuse.
- **signer un C.A.P.E** avec la couveuse.



Les activités réglementées ne peuvent pas être exercées au sein d'une couveuse d'entreprises





Couveo - couveuse d'entreprises

3) L'accompagnement par Couveo

3.1) Comment fonctionne le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise ?

Le C.A.P.E. dure au maximum 12 mois et peut-être renouvelé 2 fois.

Le C.A.P.E ne modifie pas le **statut social** de l'entrepreneur à l'essai (il reste salarié, ou inscrit à P.E., ou étudiant, ou retraité...).



Le C.A.P.E. n'est pas un contrat de travail :

Il n'y a **pas de lien de subordination** entre la couveuse et l'entrepreneur à l'essai.

Il n'y a pas le versement d'un **salaire** à l'entrepreneur à l'essai.

Cependant, si l'entrepreneur génère un bénéfice, il pourra

le toucher sous la forme d'une **rétribution** ;

dans ce cas la couveuse prélèvera, pour le compte de l'URSSAF, les cotisations sociales et le prélèvement à la source.



Pour les salariés en **congé reclassement**,
en **congé mobilité** qui perçoivent une **allocation de la part de leur employeur** ou en **CSP**,
aucune rétribution ne peut être perçue avant la fin du C.A.P.E.





Couveo - couveuse d'entreprises

3.2) En quoi consiste l'accompagnement de COUVEO ?

Notre objectif :

Accompagner l'entrepreneur pour :

- le **faire gagner en autonomie**,
- Lui faire prendre conscience des conditions de faisabilité et de rentabilité de son projet.

Pour cela nous proposons :

- La possibilité d'opter pour le parcours renforcé (qui intègre la formation « le Parcours du Créateur »)
- Un **suivi mensuel individualisé**.
- La possibilité de participer à des **ateliers collectifs**.



Couveo - couveuse d'entreprises

3.2.4) Les principaux animateurs des ateliers



Guillaume de GENTILE



Philippe Le SUEUR



Jean-François MOULIN



Sandrine Rabouille



Bertrand FOURNIER



Marie-Odile ISMAÏLI



Eric RABILLOUD



Chloé ROUX



Muriel BRETAGNE



Frédéric SECHET



C O U V E O

Association Couveo

CREATIO / COUVEO

40 bd Jean INGRES

44100 Nantes

Tél. : 09 82 22 34 18

administratif@couveo.net

Contact :

Guillaume de GENTILE

gdegentile@couveo.net

09.82.22.34.18

06.87.47.76.63